



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FÉVRIER 2024

Délibération n°2024-07

Objet :
**ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE
LA VILLE DE GOYAVE**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de GOYAVE s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire Ferdy LOUISY en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 12 février 2024 (art. L.2121-7 à L.2121-34 du Code général des collectivités territoriales).

Étaient présents au début de la séance : 16

Maire : M. Ferdy LOUISY

Adjoints :

Mme Jenifer GÉRAN
Mme Chantal RÉGENT
M. Luc DONNET
Mme Suzy LAPIERRE DE MELINVILLE

Conseillers municipaux

M. Lucien JOSÉPHINE
M. Philippe TARER
Mme Nadia CONSTANT
M. Félix EMMANUEL
Mme Hélène NAGAMAN
Mme Dominique BODESSON
Mme Léone FORTUNÉ
Mme Cynthia CHAPOULIE
Mme Jacqueline JANGAL
Mme Tiphany MELANE
M. Meddy TOTO

Nombre de membres	En exercice	29
	Présents	16
	Absents	12
	Procuration	01
Vote	Pour	17
	Contre	00
	Abstention	00
A l'unanimité	Votants	17

Date de la convocation	12 février 2024
Acte rendu exécutoire	
le.....	29 FEV. 2024
après transmission électronique en Préfecture	
le.....	29 FEV. 2024
et mise en ligne sur le site de la commune	
le.....	01 MARS 2024

Absents ayant donné pouvoir : 01

Mme Marielle LAROCHELLE procuration à Mme Nadia CONSTANT

Arrivé(s) en cours de séance : 00

Absents : 12

M. Daniel PÉTRIS, Mme Geneviève GAMER, M. Achille ADONAÏ, M. Michel CATHERINE, M. Antoine SAHAÏ, M. Patrick BROCHANT, Mme Marie-Louise MÉLON, M. Patrick PÉTRIS, Mme Esther GALETTE, M. Rémy SENNEVILLE, Mme Maryse CITRONNELLE, M. Bernard ZORA.

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité (Art L2121-37 du CGCT) : Mme Jenifer GÉRAN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général de la Fonction publique ;

Considérant que conformément à l'article L 313-1 du Code général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant le dernier tableau des effectifs adopté par le Conseil municipal par délibération n°2023-92 de la séance du 29 décembre 2023 ;

Considérant que les nominations intervenues suite aux avancements de grade et la réussite à des examens professionnels et promotion interne poussent la commune à revoir son organisation et à faire concorder son tableau des emplois et des effectifs désormais fixé à 140 agents

APRES EN AVOIR DÉBATTU, DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Article 1 : d'actualiser le tableau des effectifs et des emplois à temps complet et non complet joint en annexe afin qu'il soit concordant avec l'organisation des services


Article 2 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la collectivité (chapitre 012)

Article 3 : de donner mandat à Monsieur le Maire pour suivre l'exécution de la présente délibération et l'autoriser à signer tout document relatif à cette affaire

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BASSE TERRE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours peut également être effectué par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Monsieur le Maire, le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait certifié conforme

Le Maire

Ferdy LOUISY

La Secrétaire de séance

Mme Jenifer GÉRAN

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20240229-7-DE

Réception par le Préfet : 29-02-2024

Publication le : 29-02-2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-07 DU 20 FÉVRIER 2024 : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA VILLE DE
GOYAVE



ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA VILLE DE GOYAVE

Annexe délibération n°2024-07 du 20/02/2024

Mise à jour au 01/02/2024

GRADES OU EMPLOIS	CAT	POSTES BUDGETISES	EFFECTIFS POURVUS	POSTES VACANTS	DONT POSTE EN TNC
EMPLOIS FONCTIONNELS		2	1	1	
DGS	A	1	0	1	
Directeur de Cabinet	A	1	1	0	
FILIERE ADMINISTRATIVE		57	40	17	
Attaché principal	A	1	0	1	
Attaché territorial	A	4	3	1	
Rédacteur principal 1ère classe	B	2	1	1	
Rédacteur principal 2ème classe	B	2	1	1	
Rédacteur	B	6	2	4	
Adjoint Administratif Pal 1ère classe	C	2	2	0	
Adjoint Administratif Pal 2ème classe	C	13	13	0	
Adjoint administratif	C	27	18	9	1
FILIERE TECHNIQUE		49	33	16	
Ingénieur principal	A	1	0	1	
Ingénieur	A	1	1	0	
Technicien	B	2	1	1	
Agent de maîtrise	C	2	2	0	
Adjoint technique Pal 1ère classe	C	1	0	1	
Adjoint technique Pal 2ème classe	C	11	7	4	
Adjoint technique	C	31	22	9	1
FILIERE MEDICO SOCIALE		14	6	8	
ATSEM Principal 1ère classe	C	4	2	2	
ATSEM Principal 2ème	C	10	4	6	
FILIERE CULTURELLE		2	1	1	
Adjoint du patrimoine Pal 2ème classe	C	1	1	0	
Adjoint du patrimoine	C	1	0	1	
FILIERE SPORTIVE		1	0	1	
Educateur des activités physiques et sportives	B	1	0	1	
FILIERE ANIMATION		5	3	2	
Adjoint d'animation Pal 2ème classe	C	2	2	0	
Adjoint d'animation	C	3	1	2	
FILIERE POLICE		10	5	5	
Chef de service de police Municipale pal. 1ère classe	B	1	0	1	
Chef de service de police Municipale pal. 2ème classe	B	1	0	1	
Chef de police municipale	B	1	1	0	
Brigadier Chef principal de police municipale	C	3	3	0	
Gardien brigadier de police Municipale	C	4	1	3	
TOTAL		140	89	51	2

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20240229-7-DE

Réception par le préfet : 29-02-2024

Publication le : 29-02-2024